



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00  
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :  
Franck SUMERA

Poste :  
04 42 99 10 14

N° 3456

DDTM des Alpes Maritimes  
180 avenue Porte des Alpes  
Plan du Var  
06670 LEVENS

Aix-en-Provence, le 21/07/2017

**Réf SRA:** FS 2017/24376

**Objet :** 06 - VENANSON - Lagostiere - Les Coos - PC 06156 17M0001

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles  
et par déléguation  
Le Conservateur régional de l'Archéologie  
  
XAVIER DELESTRE

MTM 06 - SUJUD/DGCE 02.08.2017